



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

porcs

Question au Gouvernement n° 1265

## Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Kofi Yamgnane.

M. Kofi Yamgnane. Monsieur le président, ma question, commune à Jean Gaubert ainsi qu'à l'ensemble de tous les députés bretons socialistes, s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche et concerne la situation de la filière porcine.

Le cours du porc vient d'atteindre le point le plus bas jamais constaté depuis la création du marché au cadran.

M. Jacques Myard. Mais que fait le Gouvernement ? (Sourires.)

M. Kofi Yamgnane. Cette crise, que tout le monde redoutait, est là. Elle est bien présente depuis un an mais, surtout, elle résiste pour l'instant à toutes les mesures, malgré les efforts du Gouvernement.

Il m'apparaît aujourd'hui, comme il y a un an, qu'il existe une crise générale de notre agriculture, même si je reste persuadé que la loi d'orientation agricole permettra de corriger la dérive productiviste.

Les éleveurs de porcs bretons sont de plus en plus nombreux à réclamer, au-delà des aides conjoncturelles nécessaires, une mesure structurelle permettant d'aller vers une maîtrise de la production, seul moyen de conserver à cette dernière son aspect familial.

Monsieur le ministre, quelles réponses pouvez-vous apporter à une telle demande ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, un tel sujet est malheureusement l'objet d'une longue chronique, puisque la crise dure depuis des mois. Nous sommes obligés de constater que le cours du porc au marché de Plérin ne se redresse pas. Les raisons en sont d'ailleurs plutôt structurelles; chaque année, en effet, et j'ai regardé l'évolution des cours, on assiste au premier trimestre à un tassement de la demande; rien de très étonnant, donc. Vous avez malgré tout raison de dire que la solution passe obligatoirement par la maîtrise de cette production. Or celle-ci ne peut se faire qu'au niveau européen, comme je ne cesse de le répéter dans les Conseils consacrés à l'agriculture, notamment au commissaire européen M. Fischer.

Un groupe de travail se réunit depuis plusieurs semaines maintenant, de manière pas très fructueuse, il faut le reconnaître, car autant les pays membres de l'Union sont convaincus qu'il faut faire un effort dans la maîtrise de la production au niveau européen, autant les divergences se font jour dès que l'on aborde l'étude de mesures concrètes. Nous devons donc - et je harcèle d'ailleurs le commissaire européen - continuer à travailler à une maîtrise de la production.

Cela ne nous empêche pas de mettre de l'ordre chez nous. J'ai engagé, avec l'aide du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Mme Voynet, une action contre ce que l'on appelle couramment les « truies illégales », c'est-à-dire ces très nombreux élevages qui produisent plus que leurs quotas. A ce propos, nous avons mis en place un plan de résorption sur l'année 1999. C'est une question de moralisation de la profession. (Applaudissements sur le bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Enfin, nous devons aider les plus petits producteurs à passer le cap de cette crise. Nous avons déjà mis en place, mon prédécesseur Louis le Penec et moi-même, un certain nombre de mesure au mois de décembre. Je viens d'en décider de nouvelles pour soulager la trésorerie des plus petits éleveurs, qui sont les plus atteints par

cette crise: réactivation du FAC et intervention du Crédit agricole, notamment. Nous les mettons en place ces jours-ci. Mais j'aurai l'occasion de m'en entretenir avec vous dans les moments qui viennent. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Kofi Yamgnane](#)

**Circonscription :** Finistère (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1265

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er avril 1999, page 3105

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er avril 1999